

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ANNUELLE ENTRE TERRE
D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DU PAYS
DES LACS ET PETITE MONTAGNE**

AVENANT n°1

Article 1 :

L'article 3 de la convention d'objectifs et de financement annuelle entre Terre d'émeraude communauté et l'association office de tourisme du pays des lacs et petite montagne est modifié comme suit :

Le personnel de l'Office de Tourisme est constitué en 2021 de :

- Une directrice,
- Une chargée des éditions et des partenaires touristiques, référente Tourisme et Handicap
- Un chargé de promotion communication
- Une conseillère en séjour référente Qualité
- Un conseiller en séjour mobile sur les différents bureaux,
- Un conseiller en séjour au BIT de Moirans
- De saisonniers pour les bureaux d'accueil :
 - o 2 juillet / août à Clairvaux les Lacs
 - o 1 juillet / août à Moirans en Montagne
 - o 1 de juin à septembre à Orgelet
 - o 1 juillet / août à Arinthod
 - o 1 du 10 avril au 26 septembre aux cascades du Hérisson
 - o 1 juillet/août cascades du Hérisson et hors les murs accueil mobile

Article 2 :

L'article 6 de la convention d'objectifs et de financement annuelle entre Terre d'émeraude communauté et l'association office de tourisme du pays des lacs et petite montagne est modifié comme suit :

« Le montant de la subvention versée par la collectivité pour la durée de la présente convention s'élève à 280 830€ »

Fait en deux exemplaires à

le,

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210331-D_047_2021-DE

Office de Tourisme Lacs et Petite Montagne

Représenté par son président

M. Hervé REVOL

Terre d'Émeraude Communauté

Représentée par son président

M. Philippe PROST